

Conseil de quartier Val-de-Grâce

Jeudi 4 mars de 17h30 à 19h30

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Commissions

Le Conseil de quartier s'est exceptionnellement tenu en distanciel avec les Conseillers de quartier en raison de la crise sanitaire en cours et des mesures de restrictions imposées par la Préfecture.

Ordre du jour et intervenants

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5^e, en charge du Commerce et Artisanat, de la Vie associative, de la Démocratie locale et des Conseils de quartier

– Point sur la vaccination dans le 5^e

Élise GRIFFON, soignante au Centre Covid Paris 5^e

– Budget participatif et journée du 8 mars

Carole HOOGSTOËL, Conseillère chargée des budgets participatifs

– Travaux d'avancement ESPCI

Ludovic DEHRI, Directeur technique, ESPCI

Régis ROSMADE, Secrétaire général, ESPCI

Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la maire de Paris

– Piste cyclable Claude-Bernard et aménagements de voirie

Paul-Gabriel HAYOUN, chef de la Section Territoriale de Voirie 5e

Edouard CIVEL, 1^{er} Adjoint à la Maire du 5^e, chargé de l'Écologie urbaine, des mobilités, de la Voirie et de la Propreté, de l'Enseignement supérieur-recherche

– Collecte des bio-déchets au marché Port-Royal

Patrick GRALL, chef de la division territoriale de propreté 5^e et 6^e

Edouard CIVEL, 1^{er} Adjoint à la Maire du 5^e, chargé de l'Écologie urbaine, des mobilités, de la Voirie et de la Propreté, de l'Enseignement supérieur-recherche

– Questions diverses

Point sur la vaccination dans le 5^e

Élise GRIFFON, soignante au Centre Covid Paris 5^e

Élise GRIFFON indique, que le centre de vaccination du 5^e pratique la vaccination ARN messenger, avec 90 % des vaccins Pfizer et 10 % de vaccins Moderna. Il s'agit du vaccin le plus efficace actuellement sur le marché. 2 500 personnes ont déjà été vaccinées avec au moins une dose de vaccin. Les cadences vont doubler dès la semaine du 8 mars.

La prise de rendez-vous se fait en ligne sur le site Doctolib ou par téléphone au 39 75. Les critères d'éligibilité imposés par la Haute Autorité de Santé à la vaccination ARN messenger sont : 1^{er} critère avoir plus de 75 ans, 2^e critère (pour les moins de 75 ans) les personnes atteintes de cancer ou d'hémopathie, maladie du sang cancéreuse, traitées par chimiothérapie. Autre critère pour les personnes de moins de 75 ans : une insuffisance rénale chronique ou une personne dialysée. 3^{ème} critère, une personne ayant subi une transplantation d'organes solides, ou une transplantation par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques. 4^{ème} critère, une personne atteinte de poly-pathologie chronique avec au moins deux insuffisances d'organes : une insuffisance cardiaque et une insuffisance pulmonaire, ou une insuffisance hépatocellulaire et/ou une insuffisance rénale. Les patients trisomiques 21 sont également éligibles ainsi que les personnes atteintes de maladies rares et très graves. Les professionnels de santé, les pompiers, les aidants à domicile de plus de 50 ans, ou de moins de 50 ans ayant certaines comorbidités pourront aussi être vaccinés.

La Maire, Florence BERTHOUT, rappelle que cette liste, arrêtée par les autorités sanitaires, est sur le site de la mairie du 5^e arrondissement.

Budget participatif et journée du 8 mars

Carole HOOGSTOËL, Conseillère chargée des budgets participatifs

Carole HOOGSTOËL annonce que la première phase du Budget participatif vient de se terminer le 28 février : la phase de dépôt des projets. Les projets sont visibles en ligne sur le site du budget participatif. La 2e phase, la phase de recevabilité des projets va démarrer. Ensuite, viendra la 3e phase à partir du 29 mars : l'analyse participative des projets. À cette occasion, la Mairie va recevoir les porteurs de projets et éventuellement faire une co-construction des projets si nécessaire.

Dans le 5^e, 52 projets ont été déposés pour l'arrondissement et 10 projets pour le Tout Paris. Les thématiques les plus plébiscitées dans le 5^e sont «environnement », « éducation et jeunesse », suivies de « cadre de vie » et « culture et patrimoine ».

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, des restaurateurs du 5^e vont livrer des repas chauds, le lundi midi, aux foyers pour femmes de la mairie du 5^e et du Centre d'Hébergement d'Urgence Mouffetard. 11 portraits de femmes inspirantes du 5^e seront affichés sur les grilles de la mairie et publiés sur le site de la mairie.

Travaux d'avancement ESPCI

Ludovic DEHRI, Directeur technique, ESPCI

Régis ROSMADE, Secrétaire général, ESPCI

Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la maire de Paris

Ludovic DEHRI fait un rappel sur les différentes phases de travaux de l'ESPCI. Elles se déroulent en trois grandes phases de travaux. La phase zéro consistant à démolir les bâtiments est terminée depuis l'été 2020. Ainsi, elle a permis de combler les carrières souterraines et de préparer une partie du terrassement pour enlever une partie des terres dans la cour de l'ESPCI. La phase 1 est la construction du bâtiment cœur qui va s'élever au milieu de la cour de l'ESPCI. Cette phase a démarré en août 2020, et se terminera fin 2022. Elle a commencé par une phase de terrassement. Beaucoup de terre a été évacuée. Ceci a engendré beaucoup de circulation de camions. Cette phase est terminée. La phase 2 est la construction de 19 000 m² de locaux dans lesquels se trouveront des laboratoires, des bureaux pour les chercheurs et la zone logistique pour le fonctionnement de l'ESPCI.

Une conseillère s'interroge sur le déroulement de la phase 2 concernant le bâtiment autonome. Elle demande si ce bâtiment sera réhabilité ou démoli.

Marie-Pierre LEMARDELEY répond que sur la phase 2, un arbitrage est en train d'être rendu. Elle s'engage à faire une réunion d'information qui se déroulerait en mars avec l'équipe de l'ESPCI, l'architecte et ses équipes, dès que l'arbitrage aura été communiqué.

Ludovic DEHRI indique une installation de grues sur le chantier. La première sera installée les 11 et 12 mars. Les autorisations pour cette opération ont été déposées auprès du service de la voirie. La seconde grue sera montée pendant la seconde quinzaine d'avril et sera proche de la rue Vauquelin. Ces installations impacteront la circulation puisque des convois exceptionnels rentreront sur le site de l'ESPCI. Cependant, il n'y aura pas de blocage de la circulation rue Vauquelin. Une communication sera faite quand la date sera arrêtée. Cette grue pourra potentiellement « survoler » la rue Vauquelin pendant les soirées et les week-ends.

Dorénavant le flux quotidien de passages de camions sera de deux à trois camions par jour (hors convoi exceptionnel concernant les deux grues). Autre étape à venir pour protéger les riverains et limiter les nuisances : la poursuite du montage de la bâche acoustique (retirée pour permettre la construction d'un mur) qui sera en place jusqu'à fin 2022. Un système de surveillance acoustique de l'entreprise Sixsense est en place et enregistre en permanence les bruits du chantier.

Ludovic DEHRI reconnaît que la gestion de la zone tampon a été particulièrement anarchique au début des travaux avec des camions qui stationnaient le matin dans la rue Claude-Bernard, le moteur allumé. Ils ont rapidement rappelé à l'ordre l'entreprise. Depuis, les camions de l'entreprise de travaux essaient de limiter les nuisances et de stationner uniquement dans la zone tampon. Désormais il y a un agent de trafic sur place qui dirige tous les matins les chauffeurs de camion.

Les interventions en dehors des heures ouvrées ne sont pas autorisées sauf dérogation et cas très exceptionnels. Le matin tôt ou le soir tard, il peut y avoir des convois exceptionnels (livraisons de machines) car ces convois ne sont pas autorisés à circuler dans Paris en journée. Ils ont également travaillé un samedi pour rattraper du retard sur le planning des travaux car une période de froid avait arrêté le chantier.

Un Conseiller de quartier rapporte que les projecteurs du chantier sont allumés la nuit.

Ludovic DEHRI admet qu'au début du chantier les plages horaires étaient inadaptées. Cependant, les projecteurs s'allument, maintenant, tôt le matin puisque les premiers ouvriers arrivent tôt. La nuit, à 19 h 30 ou 20 h 00, les derniers projecteurs s'éteignent.

La Maire, Florence BERTHOUT, demande si une communication sur le déroulement des travaux pourra être faite sur support papier pour les riverains. Elle propose qu'une visite soit organisée avec un petit groupe de Conseillers de quartier.

Ludovic DEHRI accepte de faire une communication en format papier. De plus, un écran d'affichage à l'entrée de l'ESPCI sur le portail secondaire (croisement Vauquelin/Calvin) diffuse le plus d'informations possibles sur le chantier.

Concernant les mesures de qualité de l'air, quatre stations de mesures sont situées dans la cour de l'ESPCI. Elles mesurent les particules, les composés organiques volatiles, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, l'ozone et le dioxyde d'azote. Ces données et ces résultats sont affichés quotidiennement sur l'écran à l'extérieur de l'ESPCI.

Un Conseiller demande s'il est possible d'avoir un autre écran d'information rue Rataud.

Ludovic DEHRI déclare qu'il est assez compliqué techniquement d'installer un écran à cet endroit. Néanmoins, cette option va être envisagée par leur service technique. Une réponse pourra être donnée lors de la visite de chantier.

Benjamin ISARE demande sur quelle phase de chantier nous nous trouverons au moment de juin/juillet/août, notamment sur la question des poussières et la question du bruit.

Ludovic DEHRI répond qu'ils seront en phase gros œuvre. Ils seront en train de monter la superstructure et de faire le coulage du béton pour monter la structure du bâtiment.

Piste cyclable Claude-Bernard et aménagements de voirie

Paul-Gabriel HAYOUN, chef de la Section Territoriale de Voirie 5^e

Edouard CIVEL, 1^{er} adjoint à la maire du 5^e

Edouard CIVEL rapporte que des travaux vont être entrepris pour installer une piste cyclable rue Claude-Bernard. Cette piste cyclable sera du côté ascendant de la rue et sera large pour permettre aux cyclistes de se doubler. La piste cyclable sera installée dans la nuit du 8 au 9 mars. Elle va être séparée physiquement des voitures. Les places de livraison sont toutes maintenues du côté droit et du côté gauche de la rue.

Paul-Gabriel HAYOUN précise que la séparation physique de la piste cyclable avec la route sera partielle et avec des GBA (glissières en béton). Le stationnement servira aussi de séparateur physique (observable boulevard Arago). L'intégralité du stationnement rue Claude-Bernard sera conservé : zones de livraisons, zones motos, zones payantes et places pour personnes à mobilité réduite.

Des rehausses de feux apposés seront mises en place pour permettre une meilleure visibilité aux motards, automobilistes et cyclistes même lorsque les bus se placent devant les feux. Les travaux préparatifs pour la pose des rehausses se feront le 9 mars.

Un Conseiller de quartier déclare que les changements des sens interdits rue Saint-Jacques n'ont pas amélioré la circulation. En effet, des automobilistes se trompent en arrivant au carrefour Saint-Jacques / Soufflot.

Paul-Gabriel HAYOUN indique que la dernière modification qui a été faite rue Saint-Jacques a consisté à mettre le sens interdit dès le début de la rue Soufflot pour essayer d'éviter ce problème. Ils ont également essayé de réduire la largeur de la voie à l'aide de balises à l'entrée de la rue Saint-Jacques, au croisement avec la rue Soufflot. Ils vont essayer d'augmenter la signalisation pour empêcher ce problème.

Une Conseillère de quartier s'interroge sur le fait de pouvoir végétaliser la rue Claude-Bernard en même temps que les travaux pour la piste cyclable.

Édouard CIVEL déclare que pour l'instant, il s'agit d'un projet d'aménagement de la circulation. Cependant, le projet de végétalisation de la rue est envisagé. Un vœu a été adopté en Conseil d'arrondissement, en novembre pour planter des arbres et faire de la végétalisation dans les rues Gay-Lussac, Claude-Bernard, Monge et rue des Écoles. Pour y parvenir, les emplacements de tous les types de réseaux, Enedis, Orange, le réseau GRDF, le réseau de chaleur urbaine doivent être vérifiés...

Paul-Gabriel HAYOUN ajoute que le sujet des pistes cyclables boulevard Saint-Michel est en cours d'étude. Plusieurs options sont aujourd'hui sur la table, notamment celles d'une piste montante boulevard Saint-Michel pour que l'itinéraire soit faisable dans les deux sens. Cependant, on peut prendre la rue Saint-Jacques où une piste cyclable montante rejoint le même endroit.

Un conseiller de quartier remarque qu'une signalisation et un marquage au sol depuis le boulevard de Port-Royal jusqu'à la rue des Ursulines seraient utiles pour rappeler la circulation en contresens des cyclistes.

Paul-Gabriel HAYOUN rappelle que, pour le moment, les cyclistes n'ont pas le droit de rouler sur la rue Saint-Jacques depuis le boulevard de Port-Royal jusqu'à la rue des Ursulines.

Un conseiller de quartier questionne l'utilité des feux successifs que l'on trouve dans la rue Claude-Bernard en descendant. Juste avant d'arriver à la rue de l'Arbalète.

Un conseiller de quartier répond que deux lignes de bus se croisent, la 27 et la 21. Ces feux ont pour objectif de protéger les piétons et de permettre que les bus ne se retrouvent pas en plein milieu du carrefour. Ainsi, ils permettent de réguler la circulation.

Un conseiller de quartier déclare que la rue Claude-Bernard était fluide avec conjointement voitures et cyclistes, souvent, les pistes cyclables conduisent à plus d'embouteillages, ce qui engendre plus de pollution.

Paul-Gabriel HAYOUN explique que l'objectif de construction des pistes cyclables est d'encourager ceux qui n'ont pas envie d'aller dans la circulation générale, à prendre leur vélo. Rue Claude-Bernard, le même nombre de voies est maintenu. Par conséquent, il est peu probable que les pistes cyclables amènent à plus d'embouteillages sur la voirie générale.

Une Conseillère de quartier intervient au sujet de la dangerosité du carrefour Saint-Jacques / Gay-Lussac depuis que le sens de la circulation a été changé. Elle demande la possibilité de mettre des délimitations ou un ralentisseur sur la rue Gay-Lussac ainsi que la possibilité de sécuriser la circulation des vélos et des piétons.

Paul-Gabriel HAYOUN déclare que poser un ralentisseur sur la rue Gay-Lussac n'est pas possible car des bus empruntent la voie. De plus, il faut une quantité de trafic assez peu importante pour installer un ralentisseur. À titre indicatif, c'est en dessous de 6 000 véhicules par jour que l'on peut poser un coussin berlinois (petit ralentisseur qui laisse l'espace au bus de passer). Il faut être en dessous de 3 000 véhicules par jour pour poser un ralentisseur qui prend la chaussée sur toute la largeur. On est au-delà des 6 000 véhicules par jour sur la rue Gay-Lussac. Cependant, il se renseigne sur la possibilité de poser des balisettes au niveau du carrefour mais aussi sur la possibilité de mieux indiquer aux voitures la priorité et le fait de ne pas franchir cette ligne continue. Concernant les cyclistes qui commettent des infractions au code de la route, il n'est pas vraiment possible de les en empêcher avec une simple signalisation. Poser des aménagements pour les faire ralentir n'est pas encouragé par la Ville de Paris.

Une Conseillère de quartier déclare qu'au niveau de la rue Lhomond et la rue Rataud, le trafic a beaucoup augmenté depuis le changement de sens de la rue Saint Jacques.

Édouard CIVEL répond qu'ils sont intervenus auprès des gestionnaires de trafic, auprès des générateurs d'itinéraires de trafic afin qu'ils ne recommandent plus le fait de tourner au niveau de la rue Lhomond vers la rue Rataud. Si ce n'est pas suffisant, des mesures complémentaires seront prises pour éviter un gros flux qui prene à l'angle à droite à partir de la rue Lhomond sur la rue Rataud.

Paul-Gabriel HAYOUN propose de faire une étude de trafic complète en posant, dans toutes les rues de ce petit îlot qui est composé par la rue Lhomond et la rue Rataud, des machines pour compter le trafic pour savoir exactement qui va où, ce qui permettra d'aboutir à une nouvelle solution et de savoir où est-ce qu'on doit rediriger les automobilistes.

Une conseillère de quartier remarque que les panneaux M12 sont régulièrement estampillés avec des tags, des stickers. Elle demande si un système de nettoyage pourrait être trouvé.

Paul-Gabriel HAYOUN indique qu'il faut utiliser l'application « Dans ma rue », pour signaler les dégradations.

Collecte des bio-déchets au marché Port-Royal

Patrick GRALL, chef de la division territoriale de propreté 5^e et 6^e

Edouard CIVEL, 1^{er} adjoint à la maire du 5^e

Édouard CIVEL annonce qu'une collecte des déchets alimentaires a été mise en place au Marché Port-Royal. Une distribution de bio-seaux a été faite pendant deux semaines par les équipes de la DPE et des associations *Zero Waste*. Elles étaient présentes sur le marché Port-Royal et en alternance devant l'école du 250, bis rue Saint-Jacques, puis de la crèche à l'angle de Port-Royal. Ces déchets alimentaires sont collectés de manière à être utilisés soit comme fertilisant par les agriculteurs, donc dans la région, soit comme bio-gaz. 150 bio-seaux ont été distribués sur le marché, c'est le record parisien. Cette opération-là va être étendue aux autres marchés de l'arrondissement, à savoir le marché Monge et le marché Maubert dans les mois à venir.

Patrick GRALL ajoute qu'un déploiement de ce dispositif sera présent sur tous les marchés parisiens. Ce déploiement doit se faire jusqu'en 2023 même si la loi concernant ce dispositif doit être mise en œuvre en 2025. Il n'y a pas encore de date prévue concernant le déploiement sur le marché Monge et Maubert. Petit rappel sur les déchets alimentaires : ce sont les restes de repas, les restes de cuisine. L'idée de récupérer ces déchets qui sont constitués de 70 % d'eau. Incinérer des déchets avec 70 % d'eau n'était pas très cohérent.

Un bio-seau est une petite poubelle en plastique composée de deux rouleaux de sacs compostables. Il est possible d'acheter ces sacs dans les commerces ou les commander sur internet, ou alors réutiliser ces sacs, disponibles au rayon fruits et légumes ou les sacs papier Kraft.

Les déchets sont amenés sur des stands de transfert. Puis, ils sont conduits sur des sites de méthanisation. On récupère du biogaz par fermentation, ce qui permet de faire rouler des véhicules propres, notamment les bus et les cars. Puis le digestat, le résidu de cette décomposition, est récupéré pour un épandage au niveau des champs autour de Paris.

Un Conseiller de quartier demande si les véhicules utilisés comme moyen de transport entre la collecte sur les lieux de collecte et l'usine pour la méthanisation, roulent au diesel.

Édouard CIVEL indique que tous les véhicules de la Ville de Paris roulent au gaz ou sont électriques.

Un Conseiller de quartier demande si d'autres moyens vont être mis en place pour éviter de détruire ce genre de déchets.

Édouard CIVEL précise qu'en complément de cette collecte sur les marchés, un dispositif de distribution de lombricomposteurs est mis en place. Ce sont de petits composteurs individuels pour les déchets végétaux d'un ménage pour permettre de faire du compost. Des composteurs vont également être installés d'ici fin avril à l'échelle d'une ou de plusieurs rues. Ce compost servira en local, il n'y aura pas de transport.

Patrick GRALL ajoute que le service public gère toute cette collecte. Ceux qui profitent du biogaz sont les services publics (bus de transport collectif). En ce qui concerne les usines de méthanisation et de récupération, ce ne sont pas des usines publiques.

Questions diverses

Un conseiller se plaint des répercussions sur le ramassage des poubelles suite à la modification du sens de circulation de la rue Saint-Jacques.

Patrick GRALL répond que l'itinéraire a été modifié la semaine dernière et que le problème est désormais réglé.

Un conseiller de quartier évoque le problème des déjections canines. Il demande si des solutions pour rendre plus agréable la vie des riverains et des administrés ont été mises en place.

Patrick GRALL rapporte qu'il est inscrit dans le règlement sanitaire, une obligation de la part du propriétaire du chien de ramasser la déjection canine. Les agents verbalisés de la DPE font régulièrement des procès-verbaux. Pour recourir à des procès-verbaux, il faut prendre les gens sur le fait. Le couvre-feu a dû avoir un impact négatif sur la présence des déjections canines. Les propriétaires de chien qui sortent dans la rue seuls, se sont relâchés concernant le ramassage. Par le passé, il y a eu des motocrottes, des pelles données aux riverains et des sacs à disposition. Divers dispositifs ont été envisagés mais n'ont pas porté leur fruit. Le seul dispositif efficace reste le ramassage, sinon un procès-verbal de 135 euros.

La Maire, Florence BERTHOUT, indique que l'installation d'un caniparc sur les quais de Seine est en cours d'étude.

Benjamin ISARE complète que l'installation des distributeurs de sacs pour les déjections engendre un problème de réapprovisionnement de sacs, les habitants faisant des réserves.

Un Conseiller demande où en sont les travaux du Val-de-Grâce.

La Maire, Florence BERTHOUT, rappelle qu'elle s'était opposée aux travaux qui consistaient à créer un deuxième parking. Aujourd'hui, les arbres vont être replantés et le sol nivelé sans construire de deuxième entrée.

Une Conseillère de quartier dit avoir vu qu'un système de distribution de nourriture pour les étudiants boursiers dans le 5^e arrondissement a été organisé par la mairie. Elle se demande si d'autres opérations pour les étudiants vont avoir lieu.

Florence BERTHOUT répond qu'une association, *Epi'Sol*, a été créée à la Mairie pour gérer une épicerie solidaire. Cette épicerie solidaire n'est pas seulement ouverte aux étudiants boursiers mais aussi aux étudiants qui ont un reste à vivre inférieur à six euros. Les surplus des collectes iront à l'association Sant'Egidio qui vient tous les dimanches midi à la mairie pour servir des repas chauds aux personnes à la rue. Un partenariat a été créé avec l'association *Règles Élémentaires* pour distribuer des protections périodiques gratuites pour toutes les filles qui viennent s'inscrire à l'épicerie.

Au sein de cette épicerie solidaire, des débats, appelés « *Lives Cause Cafet* » sont prévus. Les *Cause Cafet* auront lieu tous les mercredis après-midi sur Instagram. Des professionnels animeront tous les mercredis après-midi ces débats pendant 1 heure sur des sujets de préoccupation des étudiants comme la solitude, la précarité menstruelle, les addictions, la difficulté d'accès au logement. Par exemple, le directeur général du CROUS viendra animer un *Cause Cafet* sur l'accès au logement, au moment où les étudiants constituent leur dossier de logement et envoient leur demande CROUS. Cette initiative a été prise en partenariat avec des associations d'étudiants.

Dans le 5^e, il y a 3 BAPU (bureaux d'aide universitaire) situés 44 rue Henri Barbusse, 20 rue Larrey, et 30 rue Pascal. Ces BAPU reçoivent des étudiants pour des consultations psychiatriques, des psychothérapies, ou pour des entretiens avec des assistantes sociales. Ces BAPU sont entièrement pris en charge par la sécurité sociale. Sur le campus Censier, des centres d'appels qu'on appelle les SIMPPS (Service inter-université de médecine préventive et de promotion de la santé) proposent des consultations avec un psychologue. L'association Sant'Egidio soumet un projet de création de logements intergénérationnels.

Un Conseiller demande un point étape sur l'ancien local France Télécom Boulevard du Port-Royal.

La Maire, Florence BERTHOUT indique que le chantier a débuté en juillet 2019, il a pris du retard à cause du Covid. L'Agence Française de Développement va s'installer dans les locaux.

Un conseiller de quartier interroge la Maire sur les suites données aux problèmes avec les travaux d'Elogie concernant le 5 rue Rataud.

La Maire, Florence BERHTOUT annonce avoir saisi par courrier la Directrice générale d'Elogie concernant les problèmes liés aux travaux à cette adresse.

La séance est levée à 20 h 25.